

États financiers consolidés de  
**Municipalité de Casselman**

31 décembre 2023

# Municipalité de Casselman

31 décembre 2023

## Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 – 16
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1	17
Excédent accumulé consolidé – Annexe 2	18
État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve – Annexe 3	19
État consolidé des charges par nature – Annexe 4	20

Aux membres du Conseil, résidents et contribuables de  
Municipalité de Casselman

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Municipalité de Casselman (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)  
Le 18 juin 2024

*MNP s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

**MNP s.r.l./LLP**

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8  
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703  
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

**Municipalité de Casselman**  
**État consolidé des résultats**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Imposition – toutes catégories	7 584 338	<b>8 184 802</b>	7 309 560
Moins : Montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 4)	(3 818 440)	<b>(4 203 347)</b>	(3 706 852)
Imposition nette aux fins municipales	3 765 898	<b>3 981 455</b>	3 602 708
Frais des usagers	4 134 793	<b>4 875 396</b>	6 749 344
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	173 149	<b>200 544</b>	658 861
Province de l'Ontario	1 662 870	<b>991 754</b>	1 210 012
Autres municipalités	88 182	<b>121 330</b>	144 561
Licences et permis	302 800	<b>174 755</b>	368 364
Revenus de placements	440 522	<b>417 314</b>	248 486
Pénalités et intérêts	25 000	<b>37 649</b>	23 073
Amendes	21 000	<b>15 641</b>	17 301
Loyer	672 872	<b>676 617</b>	483 570
Vente de matériaux	58 850	<b>21 574</b>	32 532
Dons	242 500	<b>209 432</b>	51 075
	11 588 436	<b>11 723 461</b>	13 589 887
<b>Charges (annexe 4)</b>			
Administration générale	1 286 650	<b>1 472 744</b>	1 471 056
Protection des personnes et des biens	1 618 855	<b>1 561 416</b>	1 513 446
Services de transport	1 460 264	<b>1 576 343</b>	1 587 264
Services environnementaux	2 838 651	<b>3 393 594</b>	3 052 475
Loisirs et services culturels	1 390 385	<b>1 827 419</b>	1 442 275
Urbanisme et aménagement	638 602	<b>2 706 482</b>	767 738
	9 233 407	<b>12 537 998</b>	9 834 254
(Déficit) excédent de l'exercice	2 355 029	<b>(814 537)</b>	3 755 633
Excédent accumulé au début	36 116 247	<b>36 116 247</b>	32 360 614
<b>Excédent accumulé à la fin (annexe 2)</b>	38 471 276	<b>35 301 710</b>	36 116 247

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Municipalité de Casselman**  
**État consolidé de la situation financière**  
31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
Actifs financiers		
Encaisse	<b>5 467 988</b>	11 040 777
Taxes à recevoir	<b>406 570</b>	265 076
Débiteurs	<b>977 941</b>	1 194 479
Terrains détenus pour revente	<b>1 539 556</b>	1 614 634
Placements (note 5)	<b>1 088 750</b>	138 692
	<b>9 480 805</b>	14 253 658
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	<b>2 131 889</b>	3 463 809
Revenus reportés (note 7)	<b>1 525 317</b>	2 355 589
Emprunts (note 8)	<b>18 949 730</b>	19 963 800
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles (note 9)	<b>1 742 423</b>	1 380 922
	<b>24 349 359</b>	27 164 120
Dettes nettes	<b>(14 868 554)</b>	(12 910 462)
Engagements (note 12)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	<b>49 950 993</b>	48 853 971
Stocks	<b>28 844</b>	7 283
Frais payés d'avance	<b>190 427</b>	165 455
	<b>50 170 264</b>	49 026 709
<b>Excédent accumulé (annexe 2)</b>	<b>35 301 710</b>	36 116 247

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil

\_\_\_\_\_, Mairesse

\_\_\_\_\_, Trésorier

## Municipalité de Casselman

### État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 Budget	2023 Réal	2022 Réal
	\$	\$	\$
<b>(Déficit) excédent de l'exercice</b>	2 355 029	<b>(814 537)</b>	3 755 633
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>92 682</b>	33 736
Amortissement des immobilisations corporelles	1 724 068	<b>1 937 567</b>	1 808 360
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 324 060)	<b>(3 127 271)</b>	(9 085 079)
Augmentation des stocks	-	<b>(21 561)</b>	(7 283)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	-	<b>(24 972)</b>	39 459
Augmentation de la dette nette	(244 963)	<b>(1 958 092)</b>	(3 455 174)
Dette nette au début	(12 910 462)	<b>(12 910 462)</b>	(9 455 288)
<b>Dette nette à la fin</b>	<b>(13 155 425)</b>	<b>(14 868 554)</b>	<b>(12 910 462)</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Municipalité de Casselman**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Déficit) excédent de l'exercice	<b>(814 537)</b>	3 755 633
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
Augmentation des taxes à recevoir	<b>(141 494)</b>	(95 983)
Diminution (augmentation) des débiteurs	<b>216 538</b>	(356 826)
Diminution des terrains détenus pour revente	<b>75 078</b>	-
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	<b>(579 892)</b>	551 956
Diminution des revenus reportés	<b>(830 272)</b>	(1 679 227)
Augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles	<b>294 485</b>	105 095
Augmentation des stocks	<b>(21 561)</b>	(7 283)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	<b>(24 972)</b>	39 459
	<b>(1 012 090)</b>	(1 442 809)
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	<b>92 682</b>	33 736
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>1 937 567</b>	1 808 360
Augmentation du passif pour OMHSI	<b>67 016</b>	-
	<b>2 097 265</b>	1 842 096
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	<b>270 638</b>	4 154 920
<b>Activité d'immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(3 879 299)</b>	(7 671 060)
<b>Activités de placement</b>		
Disposition de placements	<b>100 000</b>	33 793
Acquisition de placements	<b>(1 050 058)</b>	-
	<b>(950 058)</b>	33 793
<b>Activités de financement</b>		
Produit d'emprunts à long terme	-	5 051 000
Remboursement du capital des emprunts	<b>(1 014 070)</b>	(934 279)
	<b>(1 014 070)</b>	4 116 721
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	<b>(5 572 789)</b>	634 374
Encaisse au début	<b>11 040 777</b>	10 406 403
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>5 467 988</b>	11 040 777

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 10.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## **1. Changement de méthodes comptable**

### Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Avec prise d'effet le 1er janvier 2023, la Municipalité a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers », qui remplace SP 1200 « Présentation des états financiers ». SP 1201 est généralement l'équivalent de SP 1200 à l'exception que la Municipalité est désormais tenue de présenter séparément dans un état des gains et des pertes de réévaluation : les gains et pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers de la catégorie de la juste valeur; les gains et pertes de change associés aux actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère qui n'ont pas été réglés; les montants reclassés à l'état des résultats lors de la dépréciation ou du règlement; et les autres éléments du résultat étendu des résultats d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux. Lors de l'adoption de ce chapitre, la Municipalité rend compte de sa situation financière en présentant son excédent ou son déficit accumulé et sa dette nette qui comprend les gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'application de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

### Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)

Avec prise d'effet le 1er janvier 2023, la Municipalité a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en vertu du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et fournit les exigences connexes en matière de présentation des états financiers et d'informations à fournir. Conformément à ces recommandations, le changement a été appliqué de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Selon la nouvelle norme, un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé à la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service une immobilisation corporelle lorsque certains critères sont remplis, comme décrit dans la note 3.

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour un montant de 294 485 \$ découlent de l'application du chapitre SP 3280. Puisque la Municipalité a adopté la norme de façon prospective, il n'y a eu aucune modification sur les chiffres des années précédentes (voir note 9).

### Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1er janvier 2023, la Municipalité a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir sur les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés en vertu du chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Le nouveau chapitre est appliqué de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

## **2. Méthodes comptables futures**

*Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 2024*

### Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon rétroactive ou prospective.

## **3. Méthodes comptables**

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs et les passifs. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs. Cette information donne les besoins futurs de revenus de la Municipalité et sa capacité de financer ses activités et de faire face à ses engagements.

### *Périmètre comptable*

#### États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles, et incluent les opérations de tous les comités du Conseil et de la commission suivants qui sont sous le contrôle du Conseil :

Bibliothèque Publique de Casselman  
Corporation de la revitalisation du centre-ville de Casselman

#### Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création d'une obligation de payer.

#### Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette.

### **3. Méthodes comptables (suite)**

#### *Référentiel comptable*

##### Instruments financiers

La Municipalité comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Municipalité peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Municipalité n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

La Municipalité évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon les cours publiés. Les transactions d'achat ou de vente de ces articles sont enregistrées à la date de transaction. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. La Municipalité n'a pas présenté d'état des gains et pertes de réévaluation, car elle ne dispose d'aucun élément donnant lieu à des gains et pertes de réévaluation. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût, diminué de toute perte de valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est enregistrée dans l'état des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur ne sont pas reprises pour les plus-values ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile avec les durées suivantes :

Machinerie et équipement	5 – 50 ans
Véhicules	10 – 20 ans
Routes	10 – 50 ans
Améliorations des terrains	20 – 75 ans
Bâtiments et installations	20 – 90 ans

### **3. Méthodes comptables (suite)**

#### *Référentiel comptable (suite)*

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la cession. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie infinie.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges sauf si regroupés lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des compteurs, des poteaux et des bornes-fontaines.

#### Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

#### Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

#### Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

#### Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur marchande. Les intérêts courus sont inclus dans les débiteurs.

#### Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

#### Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

### **3. Méthodes comptables (suite)**

#### *Référentiel comptable (suite)*

##### Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées à l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

##### Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve consistent en des fonds mis de côté par le conseil pour des raisons spécifiques.

##### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle.

Lorsque le passif pour une obligation liée à la mise hors service est initialement reconnu, le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif.

Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

La Municipalité continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les déboursés effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

##### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

**4. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires**

L'imposition des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires est composée des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	\$	\$	\$
<b>2023</b>			
Imposition	<b>2 495 029</b>	<b>1 314 162</b>	<b>3 809 191</b>
Taxes supplémentaires	<b>183 417</b>	<b>213 407</b>	<b>396 824</b>
Taxes annulées	<b>(2 860)</b>	<b>192</b>	<b>(2 668)</b>
	<b>2 675 586</b>	<b>1 527 761</b>	<b>4 203 347</b>
<b>2022</b>			
Imposition	2 305 684	1 281 701	3 587 385
Taxes supplémentaires	94 915	34 762	129 677
Taxes annulées	(5 874)	(4 336)	(10 210)
	2 394 725	1 312 127	3 706 852

**5. Placements**

	2023	2022
	\$	\$
Épargne à terme, 5,00 % (0,50 % à 0,60 % en 2022), échéant en août 2025 (août 2023 à juin 2024 en 2022)	<b>38 573</b>	138 692
Fonds communs de placement	<b>1 050 177</b>	-
	<b>1 088 750</b>	138 692

**6. Emprunt bancaire**

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2022) au taux préférentiel majoré de 0,75 % (majoré de 0,75 % en 2022) dont la totalité était inutilisée en fin d'exercice (inutilisée en fin d'exercice 2022).

## 7. Revenus reportés

	2023	2022
	\$	\$
Frais de développement	<b>1 281 689</b>	2 057 561
Parcs	<b>21 810</b>	20 697
Autres	<b>221 818</b>	277 331
	<b>1 525 317</b>	2 355 589

La variation nette des revenus reportés au cours de l'exercice s'explique comme suit :

Montants reçus	<b>749 388</b>	2 723 795
Revenus de placements	<b>93 150</b>	73 119
Revenus reportés constatés	<b>(1 672 810)</b>	(4 476 141)
	<b>(830 272)</b>	(1 679 227)
Revenus reportés au début	<b>2 355 589</b>	4 034 816
Revenus reportés à la fin	<b>1 525 317</b>	2 355 589

## 8. Emprunts

	2023	2022
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité, portant intérêt entre 2,01 % et 5,15 %, échéant entre 2026 et 2049	<b>18 949 730</b>	19 963 800

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	\$	\$	\$
2024	279 049	764 393	1 043 442
2025	1 832 791	787 153	2 619 944
2026	286 619	810 548	1 097 167
2027	2 475 280	834 653	3 309 933
2028	271 186	680 546	951 732
Ensuite	2 148 859	7 778 653	9 927 512
	<b>7 293 784</b>	<b>11 655 946</b>	<b>18 949 730</b>

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

**9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles**

Les obligations principales de la Municipalité liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont composées du dépotoir, qui n'est plus en service, ainsi que de bâtiments et installations de la Municipalité contenant de l'amiante, qui devront être correctement éliminés lorsque ceux-ci seront vendus ou que des travaux de restauration seront entrepris.

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Solde au début	<b>1 380 922</b>	1 380 922
Impact de l'application du chapitre SP 3280	<b>294 485</b>	-
Charge de désactualisation	<b>67 016</b>	-
	<b>1 742 423</b>	1 380 922

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles est composée des éléments suivants :

Activités d'après-fermeture du dépotoir	<b>1 596 948</b>	1 380 922
Bâtiments et installations	<b>145 475</b>	-
	<b>1 742 423</b>	1 380 922

*Activités d'après-fermeture du dépotoir*

Les exigences des activités d'après-fermeture du dépotoir ont été définies en conformité avec les normes de l'industrie et incluent le recouvrement final et la revégétation du dépotoir, la surveillance des puits, l'échantillonnage et l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surfaces, la surveillance du niveau des eaux souterraines et la préparation des rapports au Ministère.

L'obligation enregistrée est basée sur des estimations et des hypothèses en rapport à des événements couvrant une période de plus de 20 ans, tout en utilisant la meilleure information disponible à la direction. Des événements futurs pourraient affecter de façon significative les estimations des dépenses totales, des capacités utilisées ou du total des capacités disponibles et les frais courus estimés, et seraient reconnus de façon prospective comme un changement d'estimation, lorsqu'applicable.

**10. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie***Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 3 127 271 \$ (9 085 079 \$ en 2022), dont 661 991 \$ (1 414 019 \$ en 2022) ont été payés après la fin d'exercice et 2 465 280 \$ (7 671 060 \$ en 2022) ont été payés au cours de l'exercice.

**11. Régimes de pension**

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, pour 2023, était pour 20 des membres (18 en 2022) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2023 était de 157 768 \$ (132 717 \$ en 2022) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

## **12. Engagements**

### *Entretien du système d'aqueduc et d'égouts*

La Municipalité a signé en décembre 2021 une entente pour l'entretien du système d'aqueduc et d'égouts qui vient à échéance en décembre 2026. Les déboursés totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 1 973 000 \$.

### *Entretien paysager*

La Municipalité s'est engagée dans des contrats pour l'entretien paysager. Ces ententes ont été signées en 2020 et 2021 et viennent à échéance en octobre 2024. Les déboursés totaux prévus au cours du prochain exercice ont été estimés à 46 000 \$.

## **13. Droits contractuels**

### *Entente de location*

La Municipalité a signé cinq ententes pour la location de bâtiments. Ces ententes ont été signées entre septembre 2012 et septembre 2023 et viennent à échéance entre mars 2024 et août 2027. Les encaissements totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 672 000 \$.

## **14. Instruments financiers**

La Municipalité, dans le cadre de ses opérations, porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable en raison d'une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

### Risque de taux d'intérêt (suite)

La Municipalité est exposée au risque de prix découlant des variations des taux d'intérêt en raison de ses emprunts, qui porte intérêt à taux fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

### Risque de liquidité

L'objectif de la Municipalité est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Municipalité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2023, les principaux passifs financiers étaient les créditeurs et charges à payer et les emprunts.

**15. Chiffres du budget**

Le budget initial de fonctionnement approuvé par la Municipalité est présenté à l'état consolidé des résultats. Les budgets prévus comme investissements dans les immobilisations corporelles sont sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels. De plus, la Municipalité ne budgète pas de transactions dans les réserves et fonds de réserve, sauf les transferts avec le fonctionnement ou les immobilisations corporelles.

**16. Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

**Municipalité de Casselman**  
**Immobilisations corporelles consolidées**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

**Annexe 1**

	Terrains et améliorations des terrains	Bâtiments et installations	Véhicules	Routes	Machinerie et équipement	OMHSI	Construction en cours	<b>2023</b>	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>									
Début de l'exercice	6 173 056	43 512 209	1 784 044	9 386 258	13 433 826	-	6 868 283	<b>81 157 676</b>	72 447 540
Acquisitions	272 266	673 684	563 584	641 144	44 889	139 880	791 824	<b>3 127 271</b>	9 085 079
Cessions	-	-	-	(572 465)	-	-	-	<b>(572 465)</b>	(374 943)
Transferts	-	4 029 361	-	1 003 240	-	-	(5 032 601)	-	-
Fin de l'exercice	6 445 322	48 215 254	2 347 628	10 458 177	13 478 715	139 880	2 627 506	<b>83 712 482</b>	81 157 676
<b>Amortissement cumulé</b>									
Début de l'exercice	2 264 091	14 357 971	1 410 275	6 035 315	8 236 053	-	-	<b>32 303 705</b>	30 836 552
Amortissement	152 727	863 623	98 470	225 940	571 603	25 204	-	<b>1 937 567</b>	1 808 360
Amortissement cumulé sur les cessions	-	-	-	(479 783)	-	-	-	<b>(479 783)</b>	(341 207)
Fin de l'exercice	2 416 818	15 221 594	1 508 745	5 781 472	8 807 656	25 204	-	<b>33 761 489</b>	32 303 705
<b>Valeur comptable nette</b>	4 028 504	32 993 660	838 883	4 676 705	4 671 059	114 676	2 627 506	<b>49 950 993</b>	48 853 971

**Municipalité de Casselman**  
**Excédent accumulé consolidé**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

**Annexe 2**

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
<b>Réserves (annexe 3)</b>		
Fonds de roulement	<b>307 438</b>	307 438
Élections municipales	<b>7 000</b>	-
Département des incendies	<b>780 525</b>	605 525
Hydro Casselman Inc.	<b>75 042</b>	75 042
Terrains détenus pour la revente	<b>1 539 556</b>	1 614 634
Activités récréatives	<b>135 171</b>	159 000
Routes	<b>271 025</b>	339 000
	<b>3 115 757</b>	3 100 639
<b>Fonds de réserve (annexe 3)</b>		
Adduction d'eau	<b>186 007</b>	245 639
Réseaux d'égouts	<b>876 393</b>	818 903
Urbanisme et aménagement	<b>69 776</b>	125 595
Dépotoir	<b>128 585</b>	132 915
	<b>1 260 761</b>	1 323 052
	<b>4 376 518</b>	4 423 691
<b>Fonctionnement</b>		
Pour la diminution de l'imposition	<b>1 858 317</b>	4 003 912
Bibliothèque publique de Casselman	<b>(6 244)</b>	137 953
Corporation de la revitalisation du centre-ville de Casselman	<b>45 672</b>	41 442
	<b>1 897 745</b>	4 183 307
Investis dans les immobilisations corporelles	<b>31 001 263</b>	28 890 171
Fonctionnement non financé	<b>(6 000)</b>	-
Immobilisations corporelles non financées	<b>(225 393)</b>	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles non financée	<b>(1 742 423)</b>	(1 380 922)
	<b>29 027 447</b>	27 509 249
	<b>35 301 710</b>	36 116 247

## Municipalité de Casselman

### État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve

Exercice terminé le 31 décembre 2023

#### Annexe 3

	2023	2022
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Placements	59 635	42 207
Transferts nets du fonctionnement	(106 808)	(997 128)
Variation des réserves et fonds de réserve	(47 173)	(954 921)
Réserves et fonds de réserve au début	4 423 691	5 378 612
<b>Réserves et fonds de réserve à la fin</b>	<b>4 376 518</b>	<b>4 423 691</b>

**Municipalité de Casselman**  
**État consolidé des charges par nature**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

**Annexe 4**

	2023 Budget	<b>2023 Réel</b>	2022 Réel
	\$	\$	\$
<b>Charges</b>			
Salaires, traitements et avantages sociaux	2 701 948	<b>2 871 614</b>	2 479 508
Intérêts	741 797	<b>713 661</b>	541 254
Matériaux	458 190	<b>592 743</b>	526 425
Services contractuels	3 537 671	<b>6 227 918</b>	4 412 703
Transferts externes	69 733	<b>34 797</b>	32 268
Amortissement des immobilisations corporelles	1 724 068	<b>1 937 567</b>	1 808 360
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>92 682</b>	33 736
Augmentation du passif pour OMHSI	-	<b>67 016</b>	-
	9 233 407	<b>12 537 998</b>	9 834 254